



## **Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du lundi 17 juin 2024 au complexe scolaire**

### Registre des électeurs :

- Electeurs inscrits : 519
- Electeurs présents : 78

M. René Riat, président des assemblées communales, déclare celle-ci ouverte et présente l'ordre du jour suivant, selon la publication parue dans le Journal officiel du vendredi 24 mai 2024, N° 19.

### **Assemblée communale ordinaire**

LUNDI 17 JUIN 2024 au complexe scolaire à 20h00

### Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mars 2024.
2. Présentation et approbation des comptes 2023 de la commune mixte.
3. Discuter et voter le crédit de Fr. 125'000.- destiné au projet de sécurisation du trafic piéton (zone 30 km/h – phase 1) au village, incluant le secteur du Paradis et la ferme des Bornes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Bure.
5. Informations diverses du Conseil communal.
6. Divers.

Sont nommés scrutateurs : Gilles Etique et François Baumgartner



## 1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 mars 2024

Le président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été déposé publiquement sur le site internet communal ainsi qu'au secrétariat communal.

Il informe l'assemblée qu'une demande de modification est parvenue au bureau communal.

Dans ce courrier il y est demandé de supprimer les deux phrases suivantes :

« Un citoyen dit : c'est le propriétaire qui a payé la viabilisation, Michel rétorque, il n'a jamais payé la viabilisation ».

Le président demande à l'assemblée de voter le PV de l'assemblée communale du 25 mars 2024 par un levé de main.

L'assemblée est-elle d'accord d'accepter le PV tel que rédigé jusqu'à présent ?  
En cas de refus, une autre demande sera faite.

Avant la votation, un citoyen intervient : deux citoyens ont demandé cette modification, soit le retrait des deux phrases mentionnées ci-dessus, qui selon eux n'ont pas été citées à l'assemblée.

Un citoyen demande si on peut passer l'enregistrement ?

L'objectif aujourd'hui est soit de faire voter ce PV initialement déposé et s'il est accepté, alors la question sera réglée.

Le président passe la parole au maire, Michel Vallat, qui résume ce qu'un citoyen conteste, c'est-à-dire, le retrait de ces deux phrases du PV. Il affirme encore que ce PV est le reflet des propos qui ont été tenus par l'assemblée.

Un citoyen intervient : il demande à ce que le courrier que lui-même et un autre citoyen ont envoyé, soit lu !

Michel Vallat informe la population qu'une demande a été faite à M. Buchwalder au service des communes afin de nous aiguiller dans la manière de procéder.

Nous allons suivre les instructions données par M. Buchwalder, c'est-à-dire qu'on va passer au vote le PV tel que rédigé par Mme Crelier.

Le président passe au vote en disant : les personnes qui acceptent le PV ainsi rédigé sont priées de le manifester par un levé de main.

**Résultat du vote : 52 voix favorables, 7 avis contraires.**

Le PV ainsi rédigé est accepté par l'assemblée communale.

Le président informe la population qu'un citoyen n'a pas le droit d'intervenir plus que deux fois par objet traité !



## 2. Présentation et approbation des comptes 2023 de la commune mixte.

Le maire, Michel Vallat présente les comptes.

- **Présentation des comptes 2023 en pdf**

Suite à cette présentation, le président passe la parole aux citoyens.

Deux questions sont posées par un citoyen, s'il n'y avait pas eu ces retards d'impôts nos chiffres 2023 auraient été un peu plus équilibrés ? Michel répond que c'est exact, sa deuxième question est qu'il constate d'abord que ces impôts de retard ne se renouvelleront pas en 2024, donc est-ce que ça va influencer ou influence le budget 2024 comme présenté ? Michel répond qu'on n'a pas d'information du canton sur les recettes que l'on va recevoir cette année. La commune en prévision a fait un fond de réserve et mis CHF 250'000.- dans la réserve budgétaire.

La parole n'étant plus demandée, le président lit l'audit de la société BDO, organe de révision de la commune.

Suite à la lecture du rapport, le président demande à l'assemblée si cette dernière accepte les comptes de l'exercice 2023 qui présentent un bénéfice après répartition au fond de CHF 56'336.00.

**Résultat du vote : 69 avis favorable, pas d'avis contraire.**

➤ L'assemblée accepte ainsi les comptes de l'exercice 2023.

## 3. Discuter et voter le crédit de Fr. 125'000.- destiné au projet de sécurisation du trafic piéton (zone 30 km/h – phase 1) au village, incluant le secteur du Paradis et la ferme des Bornes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

Parole est donnée à Tiffany Vallat, présidente de la commission 30 km/h, cette dernière invite les membres de la commission à la rejoindre.

Lors de l'assemblée communale du 26 juin 2023, la population a demandé un projet de zone 30 dans notre localité. L'été qui a suivi une commission a été mise sur pied. Elle se compose comme suit :

M. Gérard Guélat, ingénieur retraité, Mme Anne-Marie Lando Wacker, spécialiste en santé sexuelle retraitée (excusée), M. Claude Etique, agriculteur et entrepreneur, M. Romain Frossard, responsable d'un département d'assemblage, M. Marc Forster, juriste, Mme Justine Gschwind, ostéopathe indépendante, M. Cyrille Rufer, agriculteur, M. Michel Vallat, maire et représentant de la commune.

Le quartier, l'âge et la situation familiale des membres de la commission ne sont pas les mêmes, cette mixité est importante afin d'avoir des points de vue



complémentaires. La tâche principale de la commission jusqu'à présent est de comprendre les problèmes liés à la circulation. La commission a été aiguillée par M. Laurent Dutheil chef de projet et directeur de UrbanMovie à Lausanne.

La commission est accompagnée du bureau Buchs et Plumey, respectivement MM Seuret et Rodriguez qui vont présenter le projet de zone 30 en détail ! La parole leur est ainsi donnée.

- **Présentation du PP.**

S'il devait y avoir des remarques, elles seront à envoyer au bureau communal jusqu'à fin juin.

Le bureau Buchs et Plumey termine sa présentation en mentionnant que les mesures d'aujourd'hui ne sont pas liées aux mesures d'une phase 2 (avec travaux de génie civil, notamment au niveau de l'école). Ce n'est pas parce qu'on accepte aujourd'hui les mesures 'light' de signalisation et de marquage que le crédit suivant par effet domino est nécessaire. Si une étape deux devait aller de l'avant elle serait soumise à votation.

La parole est donnée à l'assemblée.

Un citoyen remercie la commune, il aimerait relever que des véhicules passent à grande vitesse, à toute heure de la journée dans sa rue. Une zone 30 km/h à la rue de la Terrière pourrait inciter à passer par la rue de la Condemenne. Les conducteurs de quelques véhicules arrêtés affirment que le GPS indique cette route. En France ils les font supprimer, ce citoyen pense qu'on pourrait s'intéresser à cette manière de procéder.

Michel répond que le problème de GPS existe toujours, nous allons réactiver notre demande pour une correction. La police sera mobilisée pour accentuer les contrôles.

Le Bureau Buchs et Plumey est conscient du problème, il étudie encore une option pour peut-être resserrer l'accès au bord avec une meilleure mise en évidence de l'interdiction de passer pour dissuader de manière plus importante le franchissement de cette rue de la Condemenne.

Un citoyen demande à quelles périodes les vitesses ont été mesurées, sur quelles durées et à quelles heures ? Michel répond que l'appareil de mesure de la commune a été mis en activité pendant environ une semaine nuit et jour.

Une citoyenne remarque que par rapport au premier schéma montré et au calcul de vitesses supérieures, la plupart de ces routes sont des routes cantonales, donc par de limitation à 30 km/h, ça ne va rien changer. Le Bureau Buchs et Plumey affirme qu'effectivement il y a une représentation plus importante des routes cantonales au niveau de la mesure avec le radar mobile.



Michel répond qu'il est en partie d'accord, on a aussi mis le radar sur les petites routes, soit la rue des Cerisiers et la rue de la Terrière qui sont des routes complètement communales.

La prochaine question vient d'une citoyenne : elle se dit inquiète en cas de rétrécissement de la rue de la Condemenne, en effet son garage est juste à l'entrée de la rue et les voitures pourraient couper et passer sur son gazon. Michel répond que son emplacement a été discuté, une option de barrer la route avait été évoquée et on s'est rendu compte que ce n'était pas possible. Il en est de même pour la démarche effectuée par les habitants du Paradis. Plus on ralentira les frontaliers, plus ils passeront ailleurs.

Un citoyen prend la parole pour souligner que suite aux routes plus étroites, et avec des machines qui peuvent atteindre 4m40 comment est-ce qu'on va pouvoir passer ? Michel répond que les mesures ont été évaluées également avec les gros véhicules afin de régler le problème des agriculteurs et des riverains.

Le bureau Buchs et Plumey précise que l'option avec les potelets n'est pas encore arrêtée et qu'il y aura toujours la possibilité de passer.

Michel précise que toutes les décisions prises par la commission sont validées par le conseil communal.

Un citoyen remarque qu'il y aura des marquages sur la route de la Condemenne et à la rue des Cerisiers, mais vu l'état de la chaussée actuelle, c'est du travail dans le vide.

Michel répond que le conseil communal est très vigilant en ce qui concerne les factures et les projets en cours. On sait que la route de la Condemenne est à refaire complètement. Mais dans l'immédiat il faut d'abord penser aux citoyens.

Un citoyen félicite la commission qui a étudié et présenté le projet. Y a-t-il d'autres zones qui ont été réfléchies ou imaginées en zone 20 à part celle de l'école ? C'est le bureau Buchs et Plumey qui prend la parole : la zone de rencontre implique une modification vraiment importante de la répartition des priorités sur la chaussée et est vraiment adaptée à des zones très spécifiques (gare, zone d'école) avec de nombreux piétons et une volonté de les rendre prioritaires. Pour le reste du village, ces réflexions ont eu lieu avec des zones 30. Pour rebondir sur la question d'un citoyen, il est toujours difficile de trouver des compromis avec les trafics agricoles et les voitures, le meilleur compromis ce sont les potelets.

Un citoyen aimerait faire remarquer que : « nous sommes environ 670 habitants, on a de moins en moins d'enfants, le trafic a quand même diminué et 70 pour-cent des parents emmènent leur enfant à l'école en voiture, ici on parle d'un crédit de CHF 125'000.-, alors qu'on a des nids de poules à réparer sur les routes, je voterai



non à ce crédit. Je demande également au Président de prendre note que je souhaite demander un vote à bulletin secret. »

Michel répond qu'il faut que 10% de l'assemblée soit d'accord de voter à bulletin secret.

Un citoyen prend la parole pour demander si au niveau des routes cantonales entre la partie Est et la partie Ouest du 30 km/h, rue de la Condemne vers la Raiffeisen il y est prévu le rafraîchissement des passages pour piétons, mais n'y aurait-il pas la possibilité de freiner à certains moments de la journée lorsque les enfants vont à l'école ou rentrent de l'école avec un panneau de signalisation et ponctuellement ?

Buchs et Plumey : le canton n'est pas favorable à ce qu'on diminue les vitesses sur les routes cantonales. Il existe des mesures, comme celle mise en place à Courrendlin : ce sont des signaux lumineux dynamiques qui s'éteignent quand il n'y a pas d'enfants et vice-versa. C'est un enclenchement automatique par rapport aux horaires scolaires. Elles impliquent des équipements qui n'entrent pas dans le budget actuel. C'est possible mais pas prévu dans le montant à votation aujourd'hui.

Le président demande à l'assemblée si elle désire voter le point 3 de l'ordre du jour à bulletin secret ? Les personnes qui le désirent sont priées de le faire par un levé de main.

**Résultat du vote : 20 avis favorables.**

Vu que plus de 10 % de la population est favorable le vote aura lieu à bulletin secret.

Un citoyen remarque que la personne qui a demandé ce vote à bulletin secret a déjà fait 4 interventions.

Suite au dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants

**75 bulletins de vote récoltés**

- 47 bulletins \*oui\*
- 28 bulletins \*non\*

Le point 3 de l'ordre du jour est ainsi accepté par l'assemblée communale.

Michel remercie la commission et le bureau Buchs et Plumey pour son aide efficace.



#### **4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Bure.**

Parole est passée à Damien Riat.

- **Règlement en pdf**
- **Tableau en pdf**

Damien propose de passer les articles en revue et ensuite voter le règlement en entier !

Son exposé terminé, Damien Riat propose à l'assemblée d'accepter le présent règlement sur recommandation du conseil communal.

La parole est donnée à l'assemblée. Il n'y a pas de questions.

On passe au vote, les personnes qui acceptent le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité sont priées de le manifester par un levé de main.

**Résultat du vote : 62 avis favorables.**

Avec une majorité évidente, le point 4 de l'ordre du jour est accepté.

#### **5. Informations diverses du Conseil communal.**

Fermeture du terrain d'exercice (septembre 2024).

Place de compostage, attribution d'un mandat d'exploitation à l'entreprise Damien et Florian Riat de Bure, horaires inchangés pour l'instant.

Déchèterie communale fermée durant les vacances scolaires.

Clarifications concernant l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable pour les manifestations jurassiennes. Un contrôle sera effectué par le canton.

#### **6. Divers**

Une citoyenne prend la parole : dernièrement on a craché devant chez elle et elle aimerait également faire part de son indignation concernant les crottes de chiens derrière sa maison.

Michel répond que ce sont les propriétaires qui sont mal disciplinés, les bêtes ne sont pas responsables, il s'agit d'une discipline à avoir.



Cette citoyenne aimerait également savoir ce qui a été fait suite à son téléphone avec le maire au niveau des tracteurs qui passent devant chez elle, toute la nuit. C'est inadmissible et sans discontinuer.

Michel répond qu'il a donné une suite à son appel. Des dispositions ont été prises. On ne peut pas interdire à un agriculteur de travailler la nuit, ni le samedi ni dimanche. Il n'y a pas de loi communale qui interdise de circuler la nuit. On va mettre une information dans le prochain tout-ménage.

Un citoyen pose une question concernant les bornes hydrantes qui ne s'ouvriraient pas. Damien répond que c'est dans le mandat du fontainier qui est au courant et qui a 3 ans pour effectuer ces contrôles. Il ne faut pas toucher ces bornes hydrantes pour l'instant.

Un citoyen aimerait savoir quelles mesures ont été prises suite au problème sanitaire qui est survenu à l'abri PC avec l'hospitalisation de militaires ? Michel répond qu'un contrôle sanitaire a été effectué aussitôt. Il en résulte qu'il n'y avait aucun problème. Un rapport officiel de Berne a été fourni, dans ce rapport on y lit que l'abri PC est tout à fait conforme aux normes en vigueur. L'abri PC est très bien entretenu.

La parole n'étant plus demandée la séance est levée à 22h25.

#### **Au nom de l'assemblée communale**

Le président :            La secrétaire :

René Riat

Valérie Crelier